

« Les aides : 20 % de mon chiffre d'affaires »

AGRICULTURE. Paysanne et boulangère près de Saint-Nazaire, Solenne Goujon se félicite des subventions européennes, parfois vitales, même si elle n'a pas encore reçu toutes celles de 2018.

Elle était ingénieure pay-sagiste. « *Je voulais chan-ger d'air, être en accord avec mes valeurs* », raconte Solenne Goujon, 40 ans. En 2015, un syndicat agricole lui répond qu'elle peut le faire : elle devient paysanne boulangère : 16 ha à Savenay (dont 3 ha de blé, le reste en jachère), et une boulangerie à Saint-Nazaire : la Boulange reuse.

« Je n'ai pas assez de recul pour dire si je peux ou non m'en passer »

Sa relation à l'Europe ? Dé-tendue. En deux ans, elle trouve ses terres, construit son fournil avec son compa-gnon, se forme chez des boulangers paysans. Et dé-marre en mars 2018. Elle perçoit la dotation jeune agriculteur (DJA), qui rap-proche tout agriculteur de l'Europe. « *La DJA, c'est 10 000 € versés en une fois.* » Suit une aide de la Région pour « *circuit court* ». Elle fait aussi remplir son dossier PAC (politique agricole com-mune) par un prestataire pour obtenir des aides. « *Cette année, c'est un défi, je le fais moi-même !* ». Car la PAC, « *c'est une usine à gaz* » dont elle veut com-



Solenne Goujon, paysanne et boulangère entre Saint-Nazaire et Savenay. Photo PO-Olivier Lanrivain

prendre la logique. Finale-ment, Solenne a touché ses aides 2018, sauf celle à la conversion biologique. Mais elle reste optimiste. « *Les aides à la bio sont de plus en plus positives. Mais je n'ai pas assez de recul pour dire si je peux ou non m'en passer. Elles sont utiles, et pour certains, vitales. 20 % de mon chiffre d'affaires vient des aides.* » Jusqu'ici, elle fabri-quait son pain avec le blé des autres, via un meunier du

Pays de Retz. Fin 2019, sa première récolte servira à fabriquer son pain, vendu vers Saint-Nazaire.

Dépendance

« *Ça cloche de se dire qu'on dépend d'un système d'aides pour survivre. Pour les quotas laitiers, c'est hyperinstable. Ces aides, c'est structurel. Sans elles, la nourriture serait plus chère.* » Les règlements européens ? Elle se réjouit que « *depuis mai 2018, les*

agriculteurs aient le droit de vendre ou d'échanger leurs propres semences. On peut mélanger des variétés de céréales hétérogènes, qui s'adaptent mieux à nos sols. On arrête de breveter le vivant. » Positive aussi, « *l'évolution qualitative du bio et l'homogénéisation des pratiques en Europe. Mais il y a des risques d'assouplissement des règles pour produire du bio à bas coût et pas éthique.* »

Frédéric Testu